

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
DE SERVICES SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD**

Procès-verbal de la séance extraordinaire publique du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud, tenue le mardi 5 mai 2026, de 17 h 04 à 17 h 18, au centre administratif du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud, 157, rue Saint-Louis, Montmagny, à laquelle les administrateurs présents forment quorum.

Sont présents :

Mesdames Catherine Gilbert-Gagné
Catherine Lajoie
Julie-Pier Langlois
Lucie Nadeau
Mélanie Pouliot
Mélodie Brochu-Gagnon
Stéphanie Nadeau
Sylvie Langlois
Valérie Gourgues

Messieurs Dany Garant
Nicolas Bourget

Sont absents : M. Éric Champagne
M^{me} Mélanie Desrosiers
M^{me} Catherine-Jennifer McDonald

Administrateurs formant quorum

M^{me} Dany Grégoire, directrice générale adjointe
M. Éric Deschênes, directeur général par intérim et
directeur des services éducatifs
M^{me} Anne Guichard, secrétaire générale
M. Juan Mercier-Bélanger, directeur du Service des ressources matérielles
M^{me} Annie Ménard, directrice du Service des ressources financières

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir constaté le quorum, la présidente, M^{me} Sylvie Langlois, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes du public en visioconférence et en présentiel.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-CSSCS-26-05-05-01

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Stéphanie Nadeau et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Adopté.-

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
DE SERVICES SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD

Séance extraordinaire publique du mardi 5 mai 2026, à 17 h 04
au centre administratif du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud
157, rue Saint-Louis, Montmagny

ORDRE DU JOUR

1. **VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **DÉCLARATION CONFLITS D'INTÉRÊTS**
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC ET SUIVI DES QUESTIONS DE LA DERNIÈRE SÉANCE**
5. **AGENDA DE CONSENTEMENT**
 - 5.1. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire publique du conseil d'administration du mardi 28 avril 2026
6. **DOSSIERS PRIORITAIRES**
 - 6.1. Adjudication du contrat de construction du projet de Complexe sportif à l'école secondaire Louis-Jacques-Casault (Montmagny)
7. **AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE**

Adopté.-

3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucun conflit à déclarer.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

5. AGENDA DE CONSENTEMENT

5.1. Lecture et approbation du procès-verbal la séance extraordinaire publique du conseil d'administration du mardi 28 avril 2026

ATTENDU QU'en vertu de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil d'administration peut, par résolution, dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six (6) heures avant le début de la séance où il est approuvé.

CA-CSSCS-26-05-05-02

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} Julie-Pier Langlois et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la secrétaire générale soit dispensée de la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire publique du mardi 28 avril 2026;

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire publique du mardi 28 avril 2026 soit approuvé tel que déposé.

Approuvé.

6. DOSSIERS PRIORITAIRES

6.1. Adjudication du contrat de construction du projet de Complexe sportif à l'école secondaire Louis-Jacques-Casault (Montmagny)

Le directeur du Service des ressources matérielles, M. Juan Mercier-Bélanger, présente le contexte de cette résolution.

La présidente, M^{me} Sylvie Langlois, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'appel d'offres public lancé le 17 mars 2026 pour les travaux de construction d'un complexe sportif à l'école secondaire Louis-Jacques-Casault (Montmagny);

ATTENDU les soumissions reçues et ouvertes publiquement le 5 mai 2026, lesquelles étaient toutes conformes;

Entrepreneur	Montant de la soumission
Groupe Gagné Construction inc.	43 749 500,00 \$
Les Constructions Béland & Lapointe inc.	39 554 300,00 \$
Tisseur inc.	42 225 000,00 \$

ATTENDU la recommandation de la firme ABCP Architecture qui recommande l'adjudication du contrat de construction au plus bas soumissionnaire conforme, Les Constructions Béland et Lapointe inc. au montant de 39 554 300,00 \$ (taxes en sus.);

ATTENDU QUE l'autorisation du ministère de l'Éducation du Québec est nécessaire afin de pouvoir adjuger le contrat, laquelle n'a été pas été obtenue ce jour.

CA-CSSCS-26-05-05-03

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M. Nicolas Bourget et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le contrat pour les travaux de construction du complexe sportif à l'école secondaire Louis-Jacques-Casault (AE247-240-ENT) soit octroyé à Les Constructions Béland & Lapointe inc. pour un montant de 39 554 300,00 \$, le tout conditionnellement à l'obtention de l'autorisation du MEQ qui est attendue incessamment;

QUE le directeur du Service des ressources matérielles, M. Juan Mercier-Bélanger, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

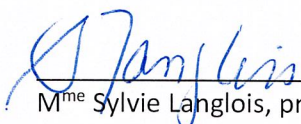
Adopté.-

7. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

CA-CSSCS-26-05-05-04

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Julie-Pier Langlois et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la séance soit levée à 17 h 18.


M^{me} Sylvie Langlois, présidente


M^{me} Anne Guichard, secrétaire générale

